



Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 20 novembre 2018 – 20h15 – foyer de la grande salle

Présidence : Madame Christelle DEBONNEVILLE

Personnes excusées : Mesdames Déborah BIGNENS et Sandra DELAFONTAINE ainsi que Messieurs Edgar DIEPERINK, Jean-Claude MAGNIN, John REYMOND et Andrea TASINATO.

Personnes absentes : aucune

* * *

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **43** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS excuse l'absence de M. Philippe REYMOND, en déplacement à l'étranger.

La Présidente ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal2. Adoption du procès-verbal du 24 octobre 20183. Communications du bureau4. Préavis N° 04-2018 : Arrêté d'imposition 2019, rapport de la commission des finances5. Informations de la Municipalité6. Divers et propositions individuelles |
|---|

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

La Présidente invite Monsieur Jean-Claude LANDRY à s'avancer devant l'assemblée. Après avoir prêté serment, M. LANDRY est officiellement investi dans la fonction de Conseiller communal sous les applaudissements de l'assemblée.

2. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2018

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, la Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie son rédacteur.



3. Communications du bureau

La Présidente rappelle que la prochaine séance du Conseil, le 30 novembre, sera suivie de sa traditionnelle **fondue**, raison pour laquelle elle débutera à 19h30.

A noter qu'en raison de la proximité des dates entre notre séance de ce jour et la suivante, l'**approbation du PV** du 20 novembre sera portée à l'ordre du jour de la première séance de l'année 2019.

Le Bureau du Conseil a étudié la proposition formulée par M. Pasquale CIABURRI lors de la dernière séance du Conseil et propose de faire don des jetons de présence en faveur de l'**Association Roxane, enfants papillons**.

Informations :

- Les 23 et 24 novembre auront lieu les **soirées annuelles de Gym**.
- Le 29 novembre aura lieu la **décoration du sapin** avec les enfants organisée par l'ADIG.
- Du 1er au 24 décembre L'ADIG organise les "**Fenêtres de l'Avent**".
- Le dimanche 2 décembre aura lieu les **feux de l'Avent** au Sapin à Siméon organisé par la Paroisse.
- Le mercredi 5 décembre à 19h à la grande salle la bibliothèque présente un **spectacle les contes joyeux**.
- La journée du **téléthon** aura lieu le samedi 7 décembre au local des pompiers.
- Le dimanche 9 décembre, au temple de Gimel, l'ADIG organise un **concert** avec **Accord'ailes**.
- Les soirées de la **fanfare** se dérouleront les 15 et 16 décembre.
- Le mardi 18 décembre, **visite du père Noël** au foyer de la grande salle organisé par l'ADIG.
- Le lundi 24 décembre, **culte** de la paroisse au temple de Gimel suivi de la **veillée** sous le sapin à la Place du Village.
- Le mardi 1^{er} janvier, **apéro de la fanfare** à l'hôtel de l'Union.
- Le mercredi 2 janvier le traditionnel **bal du nouvel an** organisé par le Tir à la cantine.

4. Préavis N° 04-2018 : Arrêté d'imposition 2019, rapport de la commission des finances

La Présidente passe la parole au rapporteur désigné de la commission des finances, M. Jean-Marie PASCHE, pour la lecture du rapport et passe la parole à l'assemblée.

M. Alain BUSSARD : demande quel avis a été exprimé par le réviseur de la Commune, la fiduciaire BDO, tant sur la fixation du taux que sur les perspectives financières des 5 prochaines années.

M. Philippe REZZONICO : répond que si l'on devait s'en tenir aux recommandations de la fiduciaire BDO, notre taux d'imposition devrait atteindre 82%. Bien souvent, ces dernières années, l'équilibre budgétaire ou la limitation des déficits a été rendu possible grâce à des revenus extraordinaires. La hausse d'impôt s'inscrit, cette fois-ci, dans un contexte bien particulier marqué par l'entrée en vigueur de la RIE 3 ainsi que les effets liés à la péréquation qui touchent l'ensemble des communes vaudoises. 2019 est une année charnière empreinte d'incertitudes justifiant ladite hausse considérant que la Commune ne peut se permettre encore des années déficitaires.

Mme Doris CHRISTEN : s'interroge quant au rapport de la CoFin, lequel précise que l'emprunt du "Marais 1" pèse sur les finances communales alors que tant l'amortissement que les intérêts sont à charge de l'ASSAGIE.

M. Philippe REZZONICO : précise que le taux moyen des dettes communales se montent actuellement 0,76%. Plus précisément, s'agissant du "Marais 1", la dette actuelle atteint CHF 3'752'000. Considérant que le bâtiment a aujourd'hui plus de 30 ans, il est vrai que la dette aurait normalement dû être amortie depuis lors.



Conseil communal de Gimel

M. Florian MAGNIN : constate qu'en dépit d'une projection à 74,5% du taux d'imposition, le projet de budget 2019 demeure déficitaire. Le rapport de la CoFin appelle pourtant de ses vœux à augmenter le capital de notre commune. Pour ce faire, il convient de réaliser des excédents, objectif qui ne sera manifestement pas atteint.

M. Philippe REZZONICO : recommande de ne pas envisager d'augmentation supplémentaire considérant l'incertitude actuelle, en particulier quant au montant exact des recettes fiscales liées au nouveau quartier du Closez à l'Orbannaz. Une nouvelle analyse de la situation devra être faite à la lumière de la future péréquation et de l'impact de la baisse d'impôt à l'échelle cantonale.

M. Pierre-Yves CORREVON : informe que les débats tenus au sein de la CoFin ont également porté sur la question de savoir si le taux proposé devait être relevé de manière plus conséquente. La volonté de stabilité a toutefois dominé ce d'autant que plusieurs inconnues subsistent. La CoFin suivra cependant avec attention les développements qui interviendront l'année prochaine et les intégrera dans son rapport portant sur le taux d'imposition 2020.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : complète les propos de M. REZZONICO en insistant sur la nécessité de conserver une certaine attractivité fiscale. Pour ne pas surcharger la facture fiscale des ménages, il convient d'affiner l'impact des recettes induites par le nouveau quartier du Closez à l'Orbannaz.

Mme Mary CROISIER : s'interroge, de façon plus générale, sur la façon de mettre davantage en valeur nos bâtiments communaux au travers de leurs rénovations et d'une adaptation des loyers perçus. En outre, quel avenir donner à l'Hôtel de l'Union et son affectation actuelle (hôtel – restaurant).

M. Philippe REZZONICO : l'état actuel du parc immobilier de la Commune et son coût d'entretien laissent peu de place à une hausse de l'état locatif. Il n'en va pas de même s'agissant du projet de réaménagement de la Place de la Vernette qui offre une perspective de nouveaux revenus locatifs. Concernant l'Hôtel de l'Union, la Municipalité poursuit ses réflexions quant à son avenir.

Mme Mary CROISIER : relève que des coûts d'études très élevés ont été faits s'agissant du projet de la Vernette au détriment peut-être d'une vision plus large portant sur la mise en valeur des autres actifs de notre Commune. La transformation, par exemple, d'une part de l'hôtel en appartements assurerait de nouveaux revenus locatifs.

Mme Doris CHRISTEN : demande si en plus d'une augmentation d'impôt, des mesures sont prévues pour la réduction des charges.

M. Philippe REZZONICO : répond que la Commune fonctionne avec un budget à flux tendu de sorte qu'en matière de charges, seules les dépenses jugées essentielles sont consenties. Et de rappeler qu'une part importante des charges découle d'obligations légales sur lesquelles la Commune n'a que peu ou pas d'emprise.

M. Pierre-Yves CORREVON : bien que le propos sera repris dans le cadre du rapport de la CoFin sur le projet de budget 2019, il sied de relever que dans le contexte de la réduction des charges, l'effectif du personnel communal a été réduit d'un poste et qu'une analyse plus large sur l'externalisation de certains services est en cours.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : considérant les incertitudes liées aux recettes du nouveau quartier, ne serait-il pas plus sage de maintenir le statu quo quant au taux d'imposition et d'attendre une année pour refaire une analyse de la situation ?

M. Philippe REZZONICO : recommande l'inverse considérant qu'il est d'ores et déjà acquis que 2019 suscitera des difficultés budgétaires pour les communes de sorte qu'au regard de notre capital, déjà négatif, il ne nous est pas possible d'attendre davantage.



Conseil communal de Gimel

M. Florian MAGNIN : pour permettre une meilleure lecture sur l'état actuel de nos finances, la Municipalité dispose-t-elle d'une visibilité sur l'issue du résultat de l'exercice 2018 en cours, en particulier sous l'angle de l'économétrie fiscale considérant que la majeure partie du nouveau quartier est aujourd'hui construite et occupée.

M. Philippe REZZONICO : répond qu'il n'est pas possible de prévoir le résultat d'un exercice tant que celui-ci n'est pas achevé. Une projection, légèrement à la baisse, des recettes fiscales est toutefois constatée. A noter que le résultat de la péréquation 2017 n'a été fourni qu'en octobre 2018 ce qui démontre un certain décalage dans la fixation définitive du résultat d'un exercice. A noter que du côté des charges 2018, celles-ci sont contenues au maximum.

Mme Carole BOURGEOIS : soutient les propos de Mme Sophie DEBONNEVILLE et appuie la position visant à attendre l'issue des nouvelles recettes fiscales avant de formaliser une hausse du taux d'imposition.

M. Philippe REZZONICO : rappelle ses propos précédents et précise que les recettes fiscales liées au nouveau quartier sont déjà portées au projet de budget 2019.

M. Pasquale CIABURRI : s'étonne de constater que la dette liée au "Marais 1" ne soit toujours pas éteinte à ce jour.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : rappelle que notre commune a déjà, dans le passé, rencontré des problèmes financiers et des priorisations furent nécessaires à l'époque. Il est vrai qu'aujourd'hui, le financement des infrastructures scolaires est règlementé au travers de l'ASSAGIE de sorte qu'une situation de ce type ne pourrait plus survenir.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 04-2018 et fait passer l'objet au vote. Par **39 OUI**, **4 NON** et **0 ABSTENTION**, le préavis est accepté.

M. Philippe REZZONICO : juge que l'Assemblée a pris une décision sage allant dans l'intérêt de la Commune et remercie les membres du Conseil pour le soutien exprimé.

5. Informations de la Municipalité

M. Laurent GUIGNARD : la nouvelle **chaudière à gaz** installée sur le campus du Marais a été mise en service le 16 novembre permettant l'évacuation du bloc de chauffage temporaire. Il s'agit pour l'heure d'une phase de démarrage dans l'attente de la pose d'un nouveau tableau de réglage ce qui constitue une procédure usuelle. Ce mode de fonctionnement manuel présente toutefois l'inconvénient d'être moins réactif en fonction des écarts de la température extérieure. Nos concierges font toutefois leur possible pour en amoindrir les effets.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : revient sur un point évoqué précédemment portant sur le **centre de jeunes** et M. BORBOËN en particulier. L'Assemblée est informée que la procédure de recours est aujourd'hui échue. Les éventuelles mesures prises dans le cadre de ladite procédure doivent respecter la sphère privée de sorte qu'elles ne seront pas ici détaillées. L'affaire est aujourd'hui close et les parties ont manifesté le souhait réciproque d'aller de l'avant dans un bon état d'esprit et habitées de l'envie d'une bonne collaboration mutuelle.

6. Divers et propositions individuelles

La Présidente passe la parole à l'assemblée, qui ne la prend pas. Le point est clos.



Conseil communal de Gimel

La Présidente remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 20h45.

La Présidente

Le Secrétaire

Christelle Debonneville

Florian Magnin